

**A tous les membres du Conseil municipal**

Madame, Monsieur et cher(e) collègue,

Suite à la publication du décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal, qui se tiendra à l'Hôtel de ville, Salle du Conseil 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, le :

**Vendredi 9 juin 2023 à 19h30**

Conformément à l'arrêté, joint à la présente, l'élection des délégués et des suppléants se fait sans débat, au bulletin secret simultanément par les conseillers municipaux.

Pour la commune de Beauchamp, il convient d'élire 15 délégués et 5 suppléants.

Pour rappel, sur chaque liste déposée, la parité doit être respectée.

Afin de préparer au mieux ce scrutin, je vous remercie d'adresser votre liste auprès du Pôle Ressources et Citoyenneté avant le 6 juin 2023 à 16h, à l'adresse [sandra.dacruz@ville-beauchamp.fr](mailto:sandra.dacruz@ville-beauchamp.fr)

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté fixant le nombre de délégués et de suppléants ainsi que la circulaire NOR : IOMA2308397J relative cette élection.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
  
Françoise NORDMANN

